

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 30 JANVIER 2023

Délibération n° 002 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT.

Membre excusé : Gaëlle DIMBERTON

Membre absent : Nina ZACCAGNINO

Membres présents à la séance : 17

Membre excusé : 1

Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CHAVANNE

OBJET : Affectation de subvention

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

L'association des Amis du Sougey a sollicité auprès de Grand Bourg Agglomération et de la commune de Montrevel-en-Bresse une aide financière afin de réaliser une cuisine saisonnière dans la grande écurie de la Ferme du Sougey.

Ces aménagements permettront de réaliser, dans un local adapté, des repas comme le repas du poulet de Bresse dont elle a l'intention de reprendre la tradition après trois ans d'interruption, la bressiflette ou les goûters des visites guidées gourmandes. Cet équipement servirait également à la réalisation des repas des bénévoles, acteurs et organisateurs du Festival de Théâtre sur un Plateau qui aura lieu au Sougey l'été prochain du 28 juillet au 2 août 2023, temps culturel fort de notre territoire rural.

La subvention permettra notamment l'acquisition d'équipements de cuisine adaptés. Un acompte des deux tiers de la subvention sera versé à l'issue du vote du BP 2023 et le complément le sera à présentation d'un plan de financement validé, tant en dépenses qu'en recettes. En effet d'autres institutions sont sollicitées pour accompagner ces aménagements, en cohérence avec la vocation extra-communale du lieu, la commune ne pouvant soutenir seule cette opération. Une entreprise locale a par ailleurs manifesté son intérêt pour un mécénat de compétence.

La subvention est conditionnée à l'acquisition des équipements et à la réalisation des travaux. En l'absence de réalisation, son remboursement sera réalisé par l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé,

A l'unanimité des membres présents,

VOTE une subvention de 5 000 euros au profit de l'association des Amis du Sougey dans les conditions visées ci-avant

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,

